



Marie-Bénédicte Pain



Lucas Thieurmél



Axel Bobé



Manon de Saint-Léger

Responsabilité du dirigeant : Diriger, c'est anticiper !

Toute démarche entrepreneuriale s'accompagne d'une prise de risques. Ces risques ne s'arrêtent pas aux seuls enjeux économiques et fiscaux de la société : ils touchent aussi le dirigeant à titre personnel, affectant son propre patrimoine et celui de sa famille. De même, le risque pénal ne se limite pas à l'entreprise et à ses conséquences financières ou réputationnelles : il peut s'étendre au dirigeant lui-même.

Ces risques fiscaux, patrimoniaux et pénaux doivent être identifiés, anticipés et encadrés.

**Anticiper juridiquement, c'est vous protéger et protéger ce que vous avez construit.
Le droit n'est pas un frein, c'est un levier.**

RISQUE FISCAL

Remplissez-vous toutes vos obligations fiscales ?

- o Tenue comptabilité régulière
- o Établissement et dépôt des comptes
- o Conservation des pièces justificatives
- o Déclarations générales : IS, IR, TVA, CFE, CVAE...
- o Déclarations spécifiques : comptes bancaires à l'étranger, déclaration des bénéficiaires effectifs, TVA intracommunautaire...

RISQUE PÉNAL

Connaissez-vous la limite entre décision de gestion et infraction pénale ?

- o Fraude fiscale et infractions liées : délit comptable, organisation frauduleuse de son insolvabilité, non présentation des comptes...
- o Abus de biens sociaux
- o Distribution fictive de dividendes
- o Abus de pouvoir
- o Entrave aux droits des associés
- o Droit commun : blanchiment, abus de confiance, escroquerie, faux et usage de faux, usurpation d'identité...

RISQUE PATRIMONIAL

Votre entreprise peut-elle survivre sans vous, dès demain ?

- o Absence de dispositions en cas de défaillance du dirigeant (incapacité)
- o Absence de directives claires pour la poursuite d'activité
- o Schéma de transmission de l'outil professionnel non préparé
- o Droits de succession mal anticipés

Êtes-vous prêt en cas de contrôle fiscal ?

- o Droit de communication
- o Examen contradictoire de la situation fiscale personnelle
- o Vérification de comptabilité
- o Visite domiciliaire
- o Demande de renseignements
- o Demande d'éclaircissements ou de justifications
- o Proposition de rectification

Votre gestion du dépôt de bilan est-elle à l'abri de toute poursuite pénale ?

- o Banqueroute
- o Non déclaration volontaire de l'état de cessation de paiements
- o Tenue comptabilité fictive ou destruction volontaire de documents comptables
- o Fausse déclaration passif créance

Votre couple protège-t-il votre activité et réciproquement ?

- o Inadaptation du régime matrimonial et exposition de la famille aux risques de l'activité
- o Risques sur la pérennité d'exploitation ou la capacité décisionnelle en cas de divorce

Avez-vous anticipé les conséquences d'un redressement fiscal ?



Redressements des impositions, intérêts de retard, majorations, amendes



Responsabilité personnelle et/ou solidaire du dirigeant

Êtes-vous prêt à assumer les conséquences d'un procès pénal ?



Amendes, solidarité, confiscation...



Garde à vue, perquisition...



Conséquences réputationnelles



Responsabilité personnelle et/ou solidaire du dirigeant

Avez-vous cloisonné votre entreprise de votre patrimoine personnel ?



Confusion des patrimoines



Engagements personnels du dirigeant



Risque de solidarité fiscale



Responsabilité pour insuffisance d'actifs

Dirigeants, gérez vos risques :

1

Cartographier les risques :

- o Au niveau de l'entreprise,
- o Au niveau du dirigeant.

2

Identifier et implémenter les outils :

Savoir les mettre en œuvre pour mettre le droit au service de votre stratégie.

3

Suivre et mettre à jour :

S'adapter à l'évolution de la vie de l'entreprise et de ses dirigeants.